

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
FL/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2016

Le vingt-cinq janvier de l'an deux mille seize à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le dix-neuf janvier de l'an deux mille seize conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAF, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. FOURNIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. MORDEFROID à M. JOLY
M. LEFEVRE à M. DOSSMANN
Mme BARBET à Mme FOUCAULT
M. YAHIEL à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING
M. HULIN à M. FOURNIER

ABSENT :

M. CHARLES

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 2 novembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

DECIDE

- d'admettre en non-valeur un montant total de 8 813,25 € pour les créances irrécouvrées au titre de l'année 2015 par 31 voix pour et 1 abstention (M. PEPERS),

APPROUVE

- l'instauration d'un périmètre d'étude sur la ZAC des Petits Ruisseaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier par 28 voix pour et 4 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. HULIN),
- l'institution de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les immeubles qui se raccordent à l'égout à compter du 1^{er} janvier 2016, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tous les documents y afférents,

DECIDE

- de demander le renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse (PIJ) de 2016 à 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

ADOpte

- la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Verrières-le-Buisson et l'Office de tourisme, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,

DECIDE

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association du Secours Populaire.

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°1 Convention entre la ville et l'Institut Européen des Politiques Publiques (IEPP) pour une formation prévue les 29 janvier, 5 février, 12 février et 28 mai pour un montant de 1 800 €,
- N°2 Convention d'occupation privative entre la ville et Bouygues Télécom portant sur les antennes relais installées dans l'église Notre Dame de l'Assomption, la redevance annuelle s'élevant à 20 500 €,
- N°3 Convention entre la ville et l'Union Nationale des centres sportifs de plein air pour l'organisation de deux sessions de formation du BAFA :
- formation générale : du 21 au 28 février 2016 pour un montant de 245 € par participant,

- formation approfondissement : du 29 février au 5 mars 2016 pour un montant de 290 € par participant, 200 € s'il y a plus de 15 inscrits,
- N°4 Contrat de service entre la ville et la société 3M France pour la maintenance du système de détection installé à la discothèque municipale pour un montant annuel de 1 495 € HT à compter du 1^{er} janvier 2016,
- N°5 Contrat entre la ville et la société IDEATION INFORMATIQUE pour la maintenance du logiciel de gestion du courrier Followin pour un montant annuel de 520 € HT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable deux fois tacitement,
- N°6 Contrat de location entre la ville et la société DOC UP pour la location d'une machine à affranchir et d'une balance de pesée pour un montant annuel de 1 097 € HT pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2016,
- N°7 Convention d'abonnement entre la ville et la société ARPEGE pour la mise à jour du logiciel ORACLE pour un montant annuel de 156,38 € HT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable de façon expresse sans que sa durée ne puisse excéder cinq ans,
- N°8 Contrat de cession du droit d'exploitation avec la compagnie ITHERE pour un spectacle de conte « Dorémi m'a dit la fourmi » le mercredi 20 janvier 2016 à 17h à la médiathèque André Malraux pour un montant de 679,50 € TTC,
- N°9 Contrat de prestation, à titre gracieux, entre la ville et l'association l'Arche des possibles pour l'animation de deux ateliers d'aquarelle dans le cadre des actions de médiation culturelle organisées à la Maison Vaillant les samedis 16 janvier et 13 février 2016 de 10h à 12h,
- N°10 Désignation du cabinet VALADOU-JOSSELIN pour assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de la requête déposée par Monsieur Jean-Philippe LEGLISE devant la Cour administrative d'appel de Versailles,
- N°11 Contrat de prestation entre la ville et l'association Mixage fou pour un atelier « Mon premier mixage Fou », le samedi 13 février 2016 à 15 heures à la médiathèque André Malraux, 13 rue d'Antony pour un montant de 354 € TTC,
- N°12 Contrat de prestation entre la ville et la compagnie « Conte Amer Prospective » pour la présentation d'un spectacle « Le Square » au Moulin de Grais, 12 rue du Lavoir le samedi 13 février 2016 à 21h pour un montant de 3 165 € TTC,
- N°13 Convention d'autorisation de tournage entre la ville et le Muséum d'Histoire Naturelle afin de réaliser un film retraçant les phases des travaux de restauration et de numérisation de l'Herbier Vilmorin,

- N°14 Signature du lot n°1 (Renaissance et découverte de la région de la vallée de la Loire) du marché public relatif à l'organisation des classes découvertes pour les écoles de la Ville pour le 1^{er} semestre 2016 avec l'Association Activité Découverte et Nature (ADN) pour un montant estimatif de 13 398 € TTC pour un effectif prévisionnel de 29 élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.